



... Au fil du Mérard, La vie à Nancras ...

Bulletin municipal Octobre 2021



Rentrée
des classes



Le 2 septembre, c'est sous un soleil radieux qu'a eu lieu la rentrée des classes.

Le directeur de l'école, Mr Nicolas Charrier a accueilli les élèves en présence des deux nouvelles institutrices, de Mr le Maire David Raffé, de Mme Julie Joly notre policière pluri-communale et du personnel de la cantine.

L'école de Nancras fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec celles de Balanzac et Sablonceaux.

Cette année, l'équipe pédagogique est composée de :

Monsieur Nicolas CHARRIER, Directeur qui enseigne en classe de CM2 (23 élèves)

Madame Virginie RUSSO pour la classe de CM1 (26 élèves)

Madame Océane TREMBLE pour la classe de CE2 - CM1 (26 élèves)

Une Service Civique, Chloé YVON, a rejoint l'équipe à la rentrée. Son rôle est la remise en route de la bibliothèque de l'école, l'organisation conjointe avec les enseignants d'ateliers divers et, entre autre, autour de la lecture. Elle accompagne aussi les sorties scolaires. Elle pourra aussi insuffler des idées afin d'améliorer l'environnement scolaire.



Du nouveau à la cantine aussi :

Suite au départ à la retraite de Mme Patricia Bernard, une annonce avait été faite auprès de Pôle Emploi pour le recrutement d'un contrat aidé. Trois personnes avaient été retenues pour faire un essai au restaurant scolaire pendant le mois de juin. La commission école-cantine s'est ensuite réunie et c'est Mme Sandrine Proteau qui a été retenue. Elle est assistée par Géraldine Moinet.



Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis

Telephone : 05 46 94 70 75

Courriel : mairie@nancras.fr

Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30

mardi de 14h00 à 18h00

mercredi de 09h00 à 12h30

vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux d'affichage après chaque conseil, sur le site internet www.nancras.fr et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 20/07/2021

Enfouissement des réseaux d'éclairage public rue de la Berthinière : devis du SDEER

Monsieur le Maire présente pour la 4ème fois le devis du SDEER concernant l'enfouissement des réseaux électriques rue de la Berthinière. Il annonce que le devis accepté lors de la séance du 12 mars 2021 n'est plus valable du fait que le modèle de lampadaires commandé n'existe plus.

Le montant du nouveau devis avec des lampadaires quasi-identiques est de 14 923,11€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 14 923,11€. Le remboursement sera échelonné en cinq annuités.

Mise en conformité électrique des bâtiments communaux : choix de l'entrepreneur

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis pour la remise aux normes électriques de l'ensemble des bâtiments communaux en fonction des observations de Bureau Veritas. Peu y ont répondu.

Monsieur le Maire présente dans le détail les devis de l'entreprise Royal Elec (17600 Corme Royal) qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ils sont décomposés de la manière suivante :

- remise aux normes électriques du groupe scolaire et de la cantine : 3 916,56€ HT
- remise aux normes électriques de la mairie, des salles des fêtes et de la bibliothèque : 8535,68€ HT
- remise aux normes électriques de l'église et du stade de football : 1 359€ HT soit 1 630,80€ TTC.

Cela représente un montant total de 13 811,24€ HT soit 16 573,49€ TTC.

Mme MERLAUD Sonia pense que malgré tous ces travaux, Bureau Veritas aura toujours des observations à faire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise Royal Elec s'élevant à un montant total de 13 811€ HT soit 16 573,49€ TTC.

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique qu'une subvention peut-être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide départemental aux locaux scolaires du 1er degré à hauteur de 35% du montant HT des travaux pour les devis du groupe scolaire et de la cantine.

Une autre aide peut-être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de revitalisation pour la mairie, la bibliothèque et les salles des fêtes à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter deux subventions auprès du département, l'une au titre du fonds d'aide départemental aux locaux scolaires du 1er degré et l'autre au titre du fonds de revitalisation.

Versement d'une subvention auprès de la coopérative scolaire de l'école de Nancras

Monsieur le Maire explique que 2 des ordinateurs des enseignants sont obsolètes et que le 3ème appartient au directeur de l'école. Afin de renouveler leur parc informatique, le directeur propose d'acheter 3 ordinateurs Dell sur le site Amazon pour un montant de 1 287€ par le biais de la coopérative scolaire.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette facture en versant une subvention à la coopérative scolaire du même montant.

Mme MERLAUD Sonia s'étonne que ce soit aux communes de renouveler les ordinateurs des enseignants et non à l'éducation nationale.

Le Conseil Municipal, par une voie contre et dix pour, accepte de financer le renouvellement des ordinateurs à l'école en versant une subvention de 1 287€ à la coopérative scolaire de l'école de Nancras.

Don du Lions Club de Saujon pour l'achat d'une armoire pour le défibrillateur

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'armoire extérieure chauffante du défibrillateur situé à l'église était hors-service. Une nouvelle armoire a été commandée auprès de la société Cardiac Sciences pour un prix de 444€ TTC. L'association Lions Club de Saujon participe au financement de cette opération en versant un chèque de 250€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la subvention de 250€ offerte par le Lions Club de Saujon pour l'achat d'une armoire de défibrillateur.

Création d'un contrat PEC au service cantine

Monsieur le Maire rappelle que Mme BERNARD Patricia est à la retraite au 31 juillet 2021.

Afin de procéder à son remplacement, une annonce à été faite auprès de Pôle Emploi pour le recrutement d'un contrat aidé (Parcours Emploi Compétences). Trois personnes ont été retenues pour faire un essai au restaurant scolaire pendant le mois de juin. Monsieur le Maire annonce que la commission école-cantine s'est réunie et que c'est Mme PROTEAU Sandrine qui a été retenue.

Il ajoute que dans les contrats aidés dans le cadre du PEC, le taux de prise en charge sera de 80 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi aidé de 23h hebdomadaire en tant qu'employé de cantine à compter du 1er septembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles avec Pôle emploi.

Cycles de travail des agents mis à disposition de la police municipale pluri-communale de Saujon-Val de Seudre

Monsieur le Maire explique que les conseils municipaux doivent délibérer pour définir les cycles de travail de leur personnel. Les agents de la police municipale peuvent être amenés ponctuellement à déroger aux obligations légales d'amplitude, de durée quotidienne ou hebdomadaire de travail et de repos dû par leurs missions. Il ajoute que le comité technique paritaire a donné un avis favorable aux cycles de travail des agents de la police municipale pluri-communale de Saujon-Val de Seudre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les cycles de travail indiqués dans la délibération pour les agents mis à disposition du service de la police municipale pluri-communale.

Convention d'utilisation de la salle des Halles par les associations

Il est nécessaire de déterminer les conditions d'utilisation de la salle des Halles, réservée prioritairement aux associations de la Commune. Monsieur le Maire propose une convention d'utilisation de la salle des Halles que chaque association devra signer afin de bénéficier de la salle des Halles. Mme MACHEFERT Karine propose que soit rajouté à l'article 6 que les associations doivent fournir chaque année une attestation d'assurance et non qu'à la signature de la convention.

Mmes ENTEM Christine et MACHEFERT Karine ne prennent pas part au vote, étant membres d'associations concernées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte les termes de la convention d'utilisation de la salle des Halles.

QUESTIONS DIVERSES

- Une convention avec le Syndicat de voirie sera prochainement faite pour l'aménagement de la Place de la Mairie. Cette convention figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. L'objectif est que les travaux de la place de la Mairie se fasse en même temps que les travaux de la rue de l'Aunis par le Département l'année prochaine.

- Un devis a été fait pour l'extension du mur d'enceinte du cimetière. Il est à 65 000€. D'autres devis devront être établis.

- Des travaux de déploiement de la fibre optique ont actuellement lieu sur la Commune.

- M POULARD Olivier annonce que la balayeuse a été acquise. La convention d'utilisation peut-être signée entre la Commune de Nancras et la société Transports Poulard. Un passage pourra être prévu à la fin de cet été puis tous les 2 mois.

- Les effectifs des écoles sur le RPI sont de 180 élèves. Sur Nancras, il y aura environ 82 élèves : 26 CE2, 32 CM1 et 24 CM2.

M le Maire ajoute que par la suite les effectifs vont diminuer. Les 2 enseignantes, Mmes MAINGUENAUD et BEGOT sont mutées dans d'autres écoles. Elles seront remplacées par 2 autres institutrices.

- Mme BERNARD Patricia a fêté son départ à la retraite lors du pique-nique du dernier jour d'école.

Un pot a été offert par la Municipalité. La collecte organisée auprès des élus et du personnel a permis de lui offrir un coffret cadeau pour un séjour 2 nuits et un olivier. Monsieur le Maire la remercie pour ses années de service et de travail accompli.

La Grillade Party organisée par le Mx Cross s'est bien passée.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Après de longues semaines d'attente, dues aux conditions sanitaires, les livres prêtés par la Bibliothèque Départementale de prêt sont enfin arrivés !

Romans, essais, policiers, poésies, documentaires, ce sont près de 500 ouvrages supplémentaires qui viennent enrichir notre bibliothèque.

De nombreux livres pour la jeunesse garnissent à présent le nouvel espace pour les enfants.



Petit à petit, les lecteurs reviennent et l'équipe de bénévoles s'attache à refaire de notre bibliothèque un lieu convivial où chacun aura plaisir à venir choisir quelques lectures pour les longues soirées d'hiver qui s'annoncent mais aussi à partager ses coups de cœur.

Audrey, Béatrice, Christine, Dominique et Isabelle vous accueillent, à tour de rôle, le mercredi de 16h à 18h ainsi que le vendredi de 16h30 à 18h30.

Pour vous inscrire, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois vous seront demandés. Le prêt des livres est gratuit.

Nota : Jusqu'à nouvel ordre, le passe sanitaire est obligatoire.



Le nouvel espace « Livres pour la jeunesse »

Le piéton de Nancras

Le piéton de Nancras est habitué à ces rubans roses noués dans les rues de Nancras à l'occasion d'Octobre rose.

Cette année, il a en plus remarqué certains animaux ou autres décorations sur le parterre d'entrée, à l'école et à l'église.



Si le piéton a souri en voyant la vache, le lapin et les ours, il n'a pas eu le temps de voir l'écureuil et le koala perchés dans un arbre de l'église, les fourbes s'étant échappés avant d'être vus de la population.

PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Le dimanche 31 octobre à 3h, il sera 2h.

Nouveau à Nancras

Ld'Nails

Prothésiste ongulaire

06 61 01 11 71

SALON ROUGE ACAJOU
8 rue de la Berthinière



MODIFICATION DE SENS DE CIRCULATION



Pour sécuriser l'accès au groupe scolaire, **un sens unique** de circulation, **chemin des Pierrières et rue des écoles**, vient d'être mis en place.

L'accès au chemin des Pierrières puis à la rue des écoles se fait par le chemin situé à l'arrière du parc de la mairie. La vitesse est limitée à **30 km/h** dans ces deux rues.



MERCI DE RESPECTER LA SIGNALISATION.
Pour nos enfants, roulez prudemment.

HOMMAGE

Madame Solange Clerfeuille est décédée ce 2 octobre, à l'âge de 98 ans.

Elle résidait non loin de l'école de Nanclas où elle fut nommée institutrice en 1948. Elle en fut aussi directrice et y fit toute sa carrière jusqu'à sa retraite en 1975.

En 27 ans, elle a connu l'ancienne école qui se trouvait au 8, rue de la Berthinière. En 1960, l'actuel groupe scolaire fut inauguré. Son époux en était alors directeur.

Elle a emmené sur le chemin du savoir de nombreux petits nancrassiens qui ne l'ont pas oubliée.



RETROUVEZ EN TEMPS RÉEL
TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE
SUR

www.nancras.fr
& **PanneauPocket**

CIMETIÈRE

Afin de faciliter vos démarches, la commune s'est dotée d'un logiciel de gestion du cimetière.

Un site internet est en ligne où vous pourrez trouver tous les renseignements pratiques dont notamment les concessions à échéance :



<https://cimetiere.gescime.com/nancras-cimetiere-17600>

Ce site est en cours d'actualisation et sera complètement opérationnel d'ici quelques semaines.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, etc..., c'est la mairie qui est le guichet unique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Un projet ? Des règles à respecter

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

- TOIT**
 - Ardoises (réfection de toitures) : DP
 - Avant, préau :
 - < 5m² : aucune formalité
 - < 20m² : DP
 - > 20m² : PC
- Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation :
 - < 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 - < 20m² : DP
- CREATION FENETRE** : DP
- GARAGE** :
 - < 5m² : aucune formalité
 - < 20m² : DP
 - > 20m² : PC
- MUR DE CLOTURE** : DP
- PORTAIL** : DP
- PANNEAUX SOLAIRES**
 - PANNEAUX VELLUX : DP
- FACADE**
 - RAVALEMENT : DP
- CABANE BOIS OU BETON** :
 - < 5m² : aucune formalité
 - < 20m² : DP
- VERANDA, TERRASSES COUVERTES** :
 - < 5m² : aucune formalité
 - < 20m² : DP
 - Si accolée à la maison et < 40m² : DP
 - > 20m² : PC
- TERRASSE NON COUVERTE DE PLANCHER** :
 - Sans surélévation ni fondations profondes, quelque soit la surface : aucune formalité
 - Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20cm : DP
 - Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20cm : DP
 - Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20cm : PC
- PISCINE** :
 - < 10m² non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 - < 100m² ouverte : DP
 - < 100m² avec couverture < 1,80m de haut : DP

Déclaration Préalable Cerfa n°13703*07
Permis de Construire Cerfa n°33406*07

Un guide à l'intention des pétitionnaires est disponible à la rubrique « **Construction-rénovation / Urbanisme / Vie pratique** » sur www.nancras.fr

ENFANCE ET JEUNESSE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, HALTE GARDERIE, GARDE À DOMICILE, CENTRES DE LOISIRS, SECTEUR JEUNESSE ...

Retrouvez toutes les solutions de garde pour vos enfants sur le site www.nancras.fr à la rubrique « Vie pratique ». Les infos sont régulièrement mises à jour .



INFORMATIONS GÉNÉRALES :



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

CALENDRIER :

les samedis :

6 et 20 novembre, 4 et 18 décembre

Horaires d'ouverture : 8h30 - 11h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant de leur droit à l'aide alimentaire. Si vous avez un empêchement, prévenez nous au **07 77 05 88 45**.



L'heure CIVIQUE charentaise-maritime

Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

Chacun d'entre nous peut le faire !

Inscrivez-vous sur

lheurecivique.charente-maritime.fr



OCTOBRE ROSE Mesdames, Prenez soin de vos seins

Dès 25 ans :
Tous les ans,
examen clinique de vos seins
(observation et palpation)
par un professionnel de santé. *

Entre 50 et 74 ans :
Mammographie de
dépistage tous les deux ans
(Gratuit) et un examen
clinique tous les ans. *

Après 74 ans :
Discutez-en avec votre
médecin traitant. *

* En l'absence de symptômes ou de risque élevé de cancer du sein qui nécessitent un suivi personnalisé.

Dépistage des Cancers Nouvelle-Aquitaine / Charente-Maritime



JE PRENDS RENDEZ-VOUS

**65 ans et +
ou à risque**

6 mois
après la deuxième
injection

*Pour les personnes immunodéprimées,
le délai peut être ramené à 3 mois
sur avis médical.

Vaccinés
JANSSEN
quel que soit l'âge

4 semaines
après la première
injection



SE VACCINER, SE PROTÉGER

Même vacciné,
respectez les
gestes barrières !

#plusfortsavecclerappel



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

FRANCE
SERVICES
CŒUR DE
SAINTONGE

NOUVEAU
PLATEFORME DE
RENOVATION ENERGETIQUE

Faut-il remplacer la chaudière ? Quel matériau d'isolation choisir ? Ai-je droit aux aides financières ? Quel système de chauffage convient pour mon habitation ?

Le Centre Régional des Energies Renouvelables, membre du réseau Faire, assure la mission d'Espace Info Energie auprès des particuliers et des entreprises du bâtiment. Il dispense des conseils gratuits et en toute objectivité et indépendance. Il aide individuellement les particuliers à choisir le bon programme de travaux pour leur logement.

Permanence tous les 1ers mardis du mois
sur rendez-vous au 05 49 08 24 24
WWW.CRER.INFO



TITRES D'IDENTITÉ



Les demandes de passeport et de carte d'identité peuvent se faire à la mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult.

Les rendez-vous sont à prendre du lundi au vendredi de 9h00 à 10h00 et de 13h30 à 14h30 par téléphone au **05 46 97 94 71**

Les rendez-vous ont lieu du lundi au vendredi de 10h00 à 12h15 et de 14h30 à 16h45

LUTTE CONTRE LES VOLS

Vous êtes témoin d'un vol ou d'une dégradation, appelez immédiatement la gendarmerie au 17.



Le 17 un acte réflexe et un geste citoyen

Soyez acteur de votre sécurité

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME
RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK: [gendarmerie.de.la.charente.maritime](https://www.facebook.com/gendarmerie.de.la.charente.maritime)

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
L'art
L'école
L'avenir

À 18 ans,
tu vas faire
quoi avec
les 300€ du
pass Culture ?

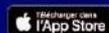
Le pass Culture, c'est

l'appli qui te propose des milliers d'offres culturelles près de chez toi et partout en France*.

L'année de tes 18 ans tu disposes de 300€ crédits directement sur l'appli pour :

des places de concerts, de cinéma, de théâtre, des festivals, des livres, des vinyles, des abonnements à des plateformes de streaming, des cours de musique et de danse...

Tout ça en téléchargeant l'appli



Plus d'infos sur pass.culture.fr

* Disponible en France métropolitaine, y compris en Outre-mer.

pass
Culture

ma JDC.fr

Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



ANIMATEUR



ENCADRANT



MAIRIE



PARTENAIRE



J'ai entre 16 et 25 ans



Je m'inscris en quelques clics



Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

VIE ASSOCIATIVE



C'est avec plaisir que notre groupe folklorique a repris ses répétitions à la salle des halles les jeudis soir à 18h30.

1h30 est consacrée à la danse et à la musique saintongeaise, puis un repas convivial permet de tisser les liens associatifs.

Le dimanche 28 novembre seront organisées dans cette même salle nos portes ouvertes de 10h à 17h. Vous pourrez alors venir nous rencontrer et découvrir nos différents ateliers (chants, musique, danse, couture, recherches etc...). Le matin, une petite représentation vous sera offerte sur le parvis de l'église si le temps le permet.

Ce sera l'occasion pour les habitants de Nancras de faire connaissance avec le groupe folklorique de leur commune puisque pour l'instant les occasions ont été rares (sardinade annulée cause covid et vendanges à l'ancienne annulées à cause du mauvais temps).

A la place de la sardinade nous avons sagement fêté entre nous notre 1er anniversaire.



Nous espérons aussi vous proposer en février un spectacle folklorique ouvert au public dans la salle des halles également.

Contact :

par mail eloisesdenancras@gmail.com , par téléphone avec Natacha au 06.68.71.94.90 ou par notre facebook.



FOYER RURAL

Après de longs mois compliqués par la crise sanitaire, les activités du Foyer rural de Nancras ont enfin pu reprendre en septembre.

Comme la plupart des associations, nous avons dû renoncer à nos manifestations depuis mars 2020.

Cependant, grâce au Pass sanitaire, nos activités en intérieur se font maintenant en toute sécurité et nous pouvons envisager une après-midi récréative cette fin d'année.

« BOUGER, C'EST BON POUR LA SANTÉ »

Le Foyer rural vous propose chaque semaine des activités physiques adaptées avec Sophie et Nathalie, nos animatrices diplômées :



Le lundi de 17h45 à 18h45 : GYM DOUCE pour conserver de la souplesse et un bon équilibre. Notre animatrice a une formation en « Sport - Santé » et adapte les exercices en fonction des participants.

Le lundi de 19h à 20h : GYM D'ENTRETIEN (FITNESS - CARDIO - STRETCHING) pour entretenir sa forme et sa ligne.

Le mercredi de 19h à 20h30 : YOGA pour se détendre et prendre du temps pour soi.

Le vendredi de 18h30 à 20h : YOGA

Le samedi de 9h15 à 11h45 : MARCHÉ d'environ 8 kms à Nancras et dans les communes limitrophes, en partenariat avec la Foyer rural de Sablonceaux..

CONTACT: Christine au 06 12 31 54 86



Mon bonnet rose
♥ Le challenge ♥

BELLE ET SOLIDAIRE FACE AU CANCER



Le Foyer Rural participe à cette opération, en partenariat avec d'autres associations.

Après la collecte de t-shirts en septembre, les couturières s'activent !



LE COMITÉ DE RÉDACTION
Vous souhaite une belle fin d'année

Imprimé par la mairie de Nancras

Christine ENTEM
Amandine BRUNET
Karine MACHEFERT
Adeline MONTUS
Sonia MERLAUD
Johnny SIVADIER